

VOTRE RETOUR À LA MAISON

La durée de votre séjour à la maternité du CHU de Rennes et le moment de votre sortie dépendent de votre état de santé et de celui de votre enfant.



Durée de séjour

Différentes durées de séjour vous sont proposées en fonction du déroulement de votre grossesse et de votre accouchement.

La durée de séjour standard en maternité est de :

- 72 h à 96 h après un accouchement voie basse ;
- 96 h à 120 h après un accouchement par césarienne.

Si vos suites de couches se déroulent normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous pouvez bénéficier d'une sortie précoce. Elle doit être préparée pendant la grossesse, lors du bilan prénatal.

La sortie précoce est possible entre :

- 24 h et 72 h après un accouchement voie basse ;
- 24 h à 96 h après un accouchement par césarienne.

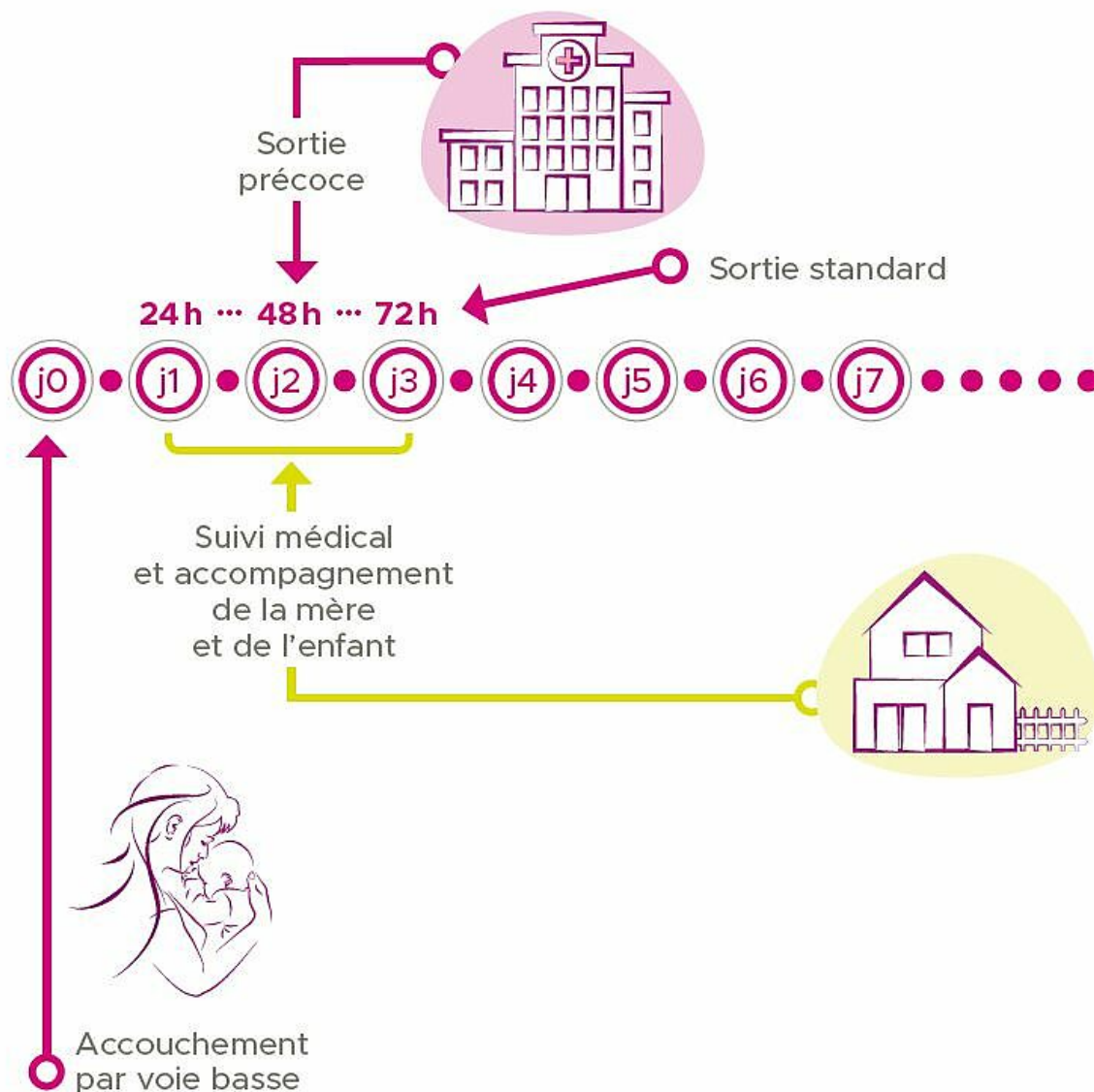
Si vos suites de naissance se sont déroulées normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous resterez à la maternité **entre 24 et 72 heures (2 à 3 jours) après la naissance.**

Après votre sortie de maternité, une sage-femme ou un médecin assure votre suivi médical et celui de votre bébé, selon les modalités suivantes :

la 1^{re} consultation est à effectuer dans les 24 heures après la sortie.

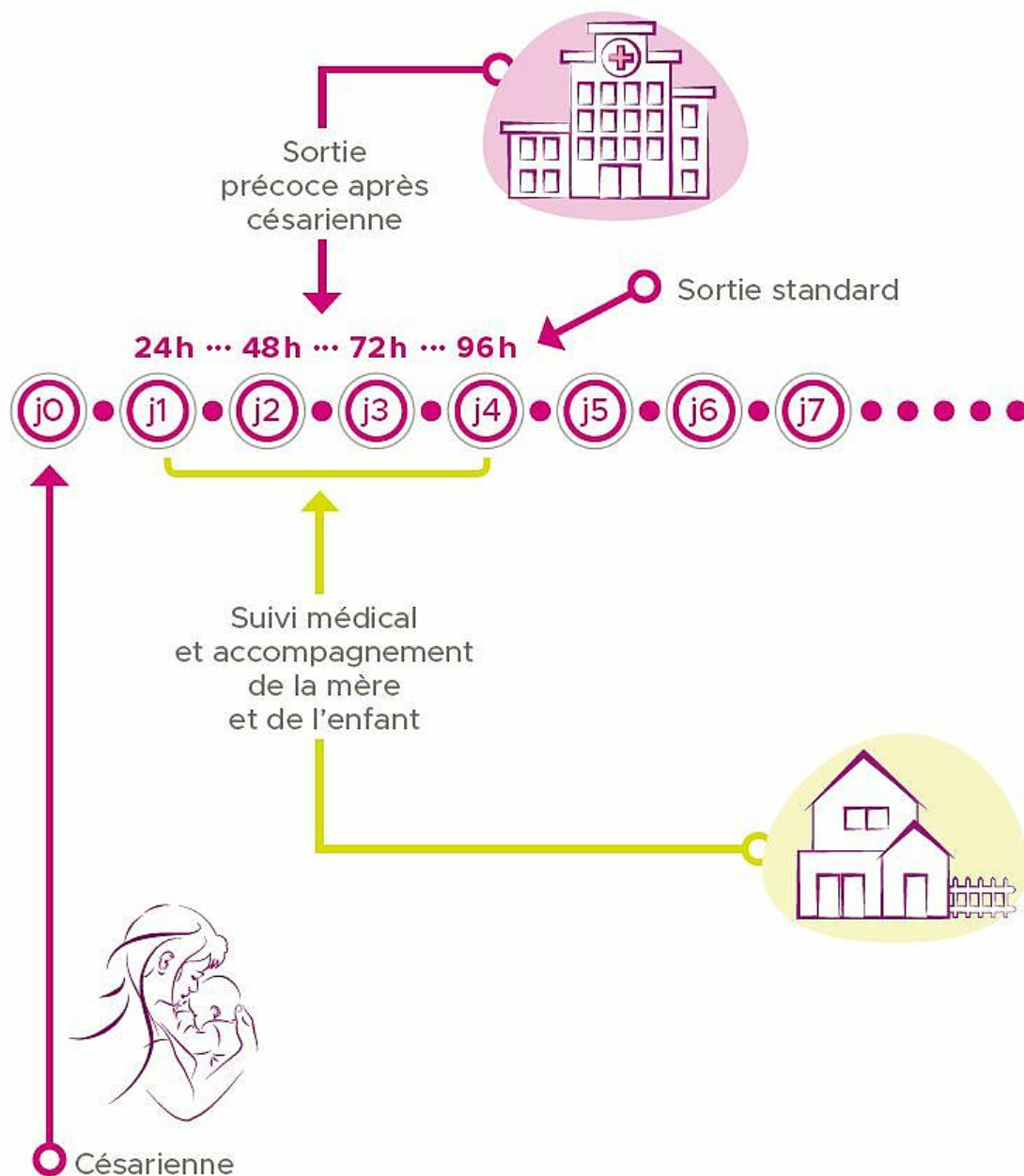
la 2^e consultation est systématique dans la semaine suivant la sortie, planifiée selon vos besoins et à l'appréciation du professionnel en charge du suivi.

une 3^e visite est recommandée et des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou vos besoins.



Si vos suites de couches se sont déroulées normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous resterez à la maternité **entre 24 et 96 heures (4 à 5 jours) après la naissance.**

Après votre sortie de maternité, une sage-femme ou un médecin assure votre suivi médical et celui de votre bébé selon les mêmes modalités.



Différents types d'accompagnements sont proposés à votre sortie. Ils peuvent se combiner :

le professionnel ayant suivi votre grossesse, **sage-femme ou médecin**,
la PMI (protection maternelle et infantile).

Il vous faut donc **anticiper votre sortie de maternité**. Choisissez, avant votre accouchement, la sage-femme ou le médecin qui assurera votre suivi médical et celui de votre bébé à votre retour et prenez contact avec elle/lui pour prendre rendez-vous.

Le retour à la maison

Les sorties ont lieu le matin (après avis médical). Si la personne qui vient vous chercher n'est pas disponible, vous serez invitée à patienter dans le salon de sortie. Assurez-vous que vous avez en votre possession le carnet de santé de votre bébé et votre carte de groupe sanguin.

Pensez à remplir le questionnaire de satisfaction remis à votre arrivée.

Ne restez pas isolée

En cas de tristesse, irritabilité, sentiment de culpabilité : parlez aux professionnels de santé qui vous entourent (sage-femme, médecin, professionnels de PMI, etc.).

Demandez l'aide de votre entourage.

Il est normal d'être fatiguée : prenez soin de vous et ménagez-vous.

